



Le 30 octobre 2020

PAR SDE ET PAR COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 4^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022 (« Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 3A)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 26 octobre 2020, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 3A du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de soixante (60) minutes. La preuve de Gazifère sera présentée par un panel composé de monsieur Jean-Benoît Trahan et de mesdames Julie-Christine Lacombe, Isabelle Théberge et Sandy Côté, lesquels témoigneront à titre de témoins ordinaires.

Audition à huis clos (GNR – volet confidentiel)

Eu égard à la stratégie d'achat des droits d'émission (SPEDE), Gazifère s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier et n'entend pas faire de présentation à l'audience sur ce sujet. Le panel sera toutefois disponible pour répondre aux questions de la Régie, le cas échéant.

Une partie de la preuve de Gazifère relative à sa stratégie d'achat et de vente de GNR est confidentielle. Le même panel mentionné ci-dessus fera une présentation d'une durée approximative de quinze (15) minutes à cet égard.

Audition publique (tous les thèmes identifiés par la Régie comme étant des sujets de la Phase 3A, à l'exception du SPEDE et du GNR – volet confidentiel)

Nous prévoyons une durée approximative de quarante-cinq (45) minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

À ce stade, nous estimons à cinq (5) minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à soixante (60) minutes le temps requis pour notre argumentation.

Nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Enfin, en raison d'un engagement de M. Trahan qui ne peut être reporté et qui fait suite à sa nomination à titre de Directeur général par intérim et Directeur région de l'est par intérim pour Gazifère Inc. et Enbridge Inc., ce dernier ne pourra participer à l'audience du 10 novembre que jusqu'à 11h.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)